Image not found or type unknown

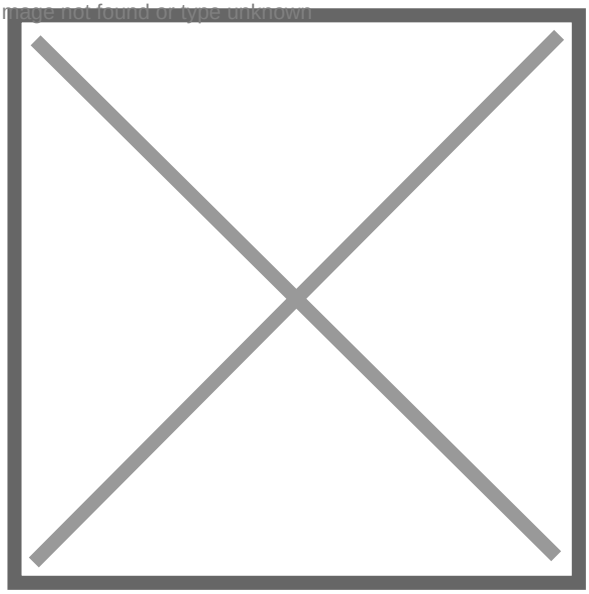

Fuite d'eau : responsabilité h.l.m. ?

Par **JRodrigue**, le **18/02/2008** à **16:49**

Bonjour,
Ma soeur handicapée, dont je suis la tutrice, paie depuis plusieurs années des factures d'eau supérieures à celles d'un ménage avec 2 enfants en bas âge, alors qu'elle ne peut se laver seule (elle prend 1 douche par semaine et fait 1 lessive par semaine) ; elle est locataire d'un appartement de type H.L.M.
Le dernier relevé du compteur d'eau -vendredi, par un technicien du fournisseur en eau qui n'a pas jugé bon de fermer la valve après-compteur- indique la consommation de **480 M3 d'eau (une facture avoisinant les 1700 euros)** et a montré une **fuite importante** (le compteur situé dans un petit réduit en sous-sol baigne dans l'eau).
L'office H.L.M. vient d'ordonner les travaux -3 jours après !!!- de remise en état, après plusieurs appels.

Je me pose plusieurs questions :
. le propriétaire (les H.L.M.) est-il responsable de cette fuite ?
. qui doit régler la facture d'eau ? Ce qui n'est pas possible avec les ressources de ma soeur.
. puis-je me retourner contre les H.L.M. (qui n'ont rien fait malgré un signalement de facture aberrantes depuis plusieurs années (on nous a toujours répondu : "oh, il doit sans doute s'agir d'une chasse d'eau qui fuit") ?
. devrai-je payer les travaux ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **19/02/2008** à **13:16**

bonjours, pour moi c'est l'office hlm qui doit vous dedommager pour la facture anormale d'eau dû à la fuite au niveau du compteur qui signalé à plusieurs reprise aurait dû être réparé et ne l'a pas été.

[fluo]La reparation fait partie des travaux qui[/fluo] [fluo]incombent au bailleur hlm[/fluo], envoyez leur une demande de remboursement par lettre recommandée avec accusée de reception, courage, cordialement

Par **JRodrigue**, le **19/02/2008** à **14:31**

Merci,
Puis-je demander une suspension du paiement de la facture d'eau auprès du fournisseur d'eau ?

Par **jeetendra**, le **19/02/2008** à **19:11**

bonsoir, une suspension non, cherchez un arrangement avec eux sous forme de facilites de paiement vu les difficultes de votre soeur, en attendant un denouement favorable, bonne soirée à vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés